



Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

DÉCISION N°24.061

Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
Du Code général des collectivités territoriales

Service ESPACES VERTS
Affaire suivie par : C. GIROST

Espaces Verts – Entretien du milieu aquatique, des jets d'eau, et de la cascade du lac Château Frayé

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le service Espaces Verts doit faire effectuer la mise en eau des jets d'eau du lac Château Frayé, ainsi que l'entretien du milieu aquatique ;

Considérant que la société Océanis prestataire du marché public 2022-07 est en liquidation judiciaire ;

Considérant que la société SEAMARINE, 44 rue Rennequin 75017 Paris, propose une prestation sans délais correspondant aux besoins de la ville ;

Considérant que cette proposition a été retenue et qu'il est nécessaire de signer le devis correspondant ;

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis présenté par la société SEAMARINE 44 rue Rennequin 75017 Paris, pour la mise en eau et l'entretien du lac Château Frayé, pour un montant total H.T. de 6 925 euros., soit 8 310 euros TTC (huit mille trois cent dix euros).
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 29/03/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240329-24-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Affichage : 02/04/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 29/03/2024

